

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1 / 12
		Révision nr : 1.0
	Graco TSL	Date d'émission : 01/03/2022
		Remplace la fiche : 307765FREU Rev. A

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Graco TSL
Nom chimique	: bis (2-propylheptyl) phtalate
N° CE	: 258-469-4
N° CAS	: 53306-54-0
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119446694-30-XXXX
Référence	: 238049, 206994, 206995, 206996, 206997, 206998, 24C822, 24C823, 17C436, 25T777, 25T859
No. du document	: 307765FREU Rev. A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principale	: Utilisations industrielles,Utilisations professionnelles
Utilisation de la substance/mélange	: Lubrifiant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GRACO DISTRIBUTION BV
Slakweidestraat 31
3630 Maasmechelen - Belgium
T +32 89 770 700
reach@graco.com - www.graco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2 / 12
		Révision nr : 1.0
	Graco TSL	Date d'émission : 01/03/2022
		Remplace la fiche : 307765FREU Rev. A

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non applicable.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun(es) dans des conditions normales.

Composant	
bis (2-propylheptyl) phtalate (53306-54-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

PE: pas encore évalué

En cours d'évaluation en tant que perturbateur endocrinien

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom de la substance : bis (2-propylheptyl) phtalate

N° CAS : 53306-54-0

N° CE : 258-469-4

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
bis (2-propylheptyl) phtalate	(N° CAS) 53306-54-0 (N° CE) 258-469-4 (N° REACH) 01-2119446694-30-XXXX	80 – 100	Non classé

Texte complet des phrases H, voir sous section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils supplémentaires : Personnel de premiers secours : attention à votre propre protection !. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Traitement symptomatique.

Inhalation : Emmenez la victime prendre l'air, gardez-la au chaud et au repos. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3 / 12
		Révision nr : 1.0
	Graco TSL	Date d'émission : 01/03/2022
		Remplace la fiche : 307765FREU Rev. A

- Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
- Ingestion : Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Contact avec les yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO₂), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : Non inflammable. Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO_x) et oxydes de soufre. Hydrocarbures. Oxydes de phosphore.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Endiguer et contenir les fluides d'extinction. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.
- Autres informations : Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les déchets en conformité avec la législation environnementale.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 12

Révision nr : 1.0

Date d'émission :
01/03/2022

Graco TSL

Remplace la fiche :

**307765FREU
Rev. A**

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pour les non-secouristes : Eloigner le personnel superflu. Rester du côté d'où vient le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

Pour les secouristes : S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer le liquide répandu. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et peller dans un conteneur pour élimination. Récupérer le produit répandu en grande quantité par pompage (utiliser une pompe antidéflagrante ou manuelle). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des Matières incompatibles, Voir la rubrique 10 consacrée aux matériaux incompatibles. Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Temperature, concentration, pH, temps). Éviter le rejet dans l'environnement.

Mesures d'hygiène

: Maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Retirer les vêtements contaminés. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 12

Révision nr : 1.0

Date d'émission :
01/03/2022

Graco TSL

Remplace la fiche :

**307765FREU
Rev. A**

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Température de manipulation <60°C. Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la rubrique 10. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement.

Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

bis (2-propylheptyl) phtalate (53306-54-0)	
PNEC (sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,939 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,094 mg/kg poids sec
PNEC (terre)	
PNEC sol	26,5 mg/kg poids sec

Indications complémentaires : Procédures de contrôle recommandées :. Contrôle de l'air respiré par les personnes. Contrôle de l'air ambiant

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure(s) d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate. Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

Équipement de protection individuelle : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374). Matériau approprié: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Épaisseur : > 0,3 mm. Caoutchouc chloroprène. Épaisseur : 0,5 mm. Chlorure de polyvinyle (PVC). Épaisseur : 0,7 mm. Temps de rupture : ≥ 8h. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection des yeux : Non requise dans les conditions d'emploi normales. En cas de risque de projection de liquide : Utiliser une protection oculaire appropriée (EN166): Lunettes de sécurité

Protection du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau

Protection des voies respiratoires : Non requise dans les conditions d'emploi normales. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demi-masque (EN 140). Masque complet (DIN EN 136). Type de filtre: A (EN 141). La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! (EN 137)

Protection contre les dangers thermiques : Non requise dans les conditions d'emploi normales. Utiliser un équipement dédié.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6 / 12
		Révision nr : 1.0
	Graco TSL	Date d'émission : 01/03/2022
		Remplace la fiche : 307765FREU Rev. A

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Éviter le rejet dans l'environnement. Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide
Apparence	: limpide. Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Légère odeur. Sucré(e).
Seuil olfactif	: non déterminé Données non disponibles
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: Données non disponibles
Point de congélation	: Données non disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 260 °C (10000 mmHg)
Point d'éclair	: 240 °C (Méthode Cleveland à vase ouvert)
Température d'auto-inflammation	: non déterminé
Température de décomposition	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable, Liquide
Pression de vapeur	: 0,1 mmHg (155°C)
Densité de vapeur	: non déterminé
Densité relative	: Données non disponibles
Densité	: 1,166 g/cm ³ (15,6 °C)
Solubilité	: Eau: < 0,0001 mg/l (25°C)
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Non applicable. Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	: Non applicable. La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes.
Limites d'explosivité	: non déterminé
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7 / 12
		Révision nr : 1.0
	Graco TSL	Date d'émission : 01/03/2022
		Remplace la fiche : 307765FREU Rev. A

Empoussiérage des particules : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales. Référence à d'autres rubriques: 10.4 & 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'abri de la chaleur. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Référence à d'autres rubriques 5.2.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

bis (2-propylheptyl) phtalate (53306-54-0)	
DL50/orale/rat	> 5000 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 2000 mg/kg
CL50/inhalatoire/4h/rat	> 20,5 mg/l (Exposure time: 1 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
pH: Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8 / 12

Révision nr : 1.0

Date d'émission :
01/03/2022**Graco TSL**

Remplace la fiche :

**307765FREU
Rev. A**

Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Graco TSL (53306-54-0)

Viscosité, cinématique

Données non disponibles

Autres informations : Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 4.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : En cours d'évaluation en tant que perturbateur endocrinien

11.2.2 Autres informations

Autres informations : Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques, Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 4

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Propriétés environnementales : Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement", la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

bis (2-propylheptyl) phtalate (53306-54-0)

CL50 - Poisson [1]	> 10000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Danio rerio [static])
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l
NOEL, Danio rerio (poisson zèbre)	>10 mg/l (36 jours)
NOEC, Daphnia magna (puce d'eau)	>1 mg/l (21 jours)

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9 / 12
		Révision nr : 1.0
	Graco TSL	Date d'émission : 01/03/2022
		Remplace la fiche : 307765FREU Rev. A

12.2. Persistance et dégradabilité

bis (2-propylheptyl) phtalate (53306-54-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable (DHPH).
Biodégradation	82 – 98 % (DHPH - 28 jours)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

bis (2-propylheptyl) phtalate (53306-54-0)	
BCF - Poisson [1]	55 (Relation quantitative structure-activité (QSAR))
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	10,36 (25°C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel.

12.4. Mobilité dans le sol

Graco TSL (53306-54-0)	
Mobilité dans le sol	Données non disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
bis (2-propylheptyl) phtalate (53306-54-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : En cours d'évaluation en tant que perturbateur endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Données non disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éviter le rejet dans l'environnement. Eliminer les récipients vides et les déchets de manière sûre. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger. Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage. Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

Catalogue européen des déchets (2001/573/EC, 75/442/EEC, 91/689/EEC) : Les codes déchets devraient être assignés par l'utilisateur, de préférence après discussion avec les autorités en charge de l'élimination des déchets

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 10 / 12
		Révision nr : 1.0
	Graco TSL	Date d'émission : 01/03/2022
		Remplace la fiche : 307765FREU Rev. A

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par : Données non disponibles l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Code: IBC : Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Graco TSL n'est pas sur la liste Candidate REACH

Graco TSL n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 11 / 12
		Révision nr : 1.0
	Graco TSL	Date d'émission : 01/03/2022
		Remplace la fiche : 307765FREU Rev. A

15.1.2. Directives nationales

France

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
na	Not Applicable	na	na

Allemagne

Référence réglementaire : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 1359)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid : B (5) - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

	ABM = Algemene beoordelingsmethodiek (Méthodologie générale d'évaluation)
	ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
	ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
	CLP = Classification, étiquetage et emballage conformément au règlement (CE) 1272/2008
	IATA = Association internationale du transport aérien
	IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses
	LIE = Limite inférieure d'explosivité/Limite inférieure d'explosion
	LSE = Limite supérieure d'explosion/Limite supérieure d'explosivité
	REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions de substances chimiques
	BTT = Temps de pénétration (durée maximale de port)
	DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
	DNEL = Dose dérivée sans effet



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 12 / 12

Révision nr : 1.0

Date d'émission :
01/03/2022

Graco TSL

Remplace la fiche :

**307765FREU
Rev. A**

	EC50 = Concentration effective médiane
	EL50 = Median effective level
	ErC50 = EC50 en termes de diminution du taux de croissance
	ErL50 = EL50 en termes de diminution du taux de croissance
	EWC = Catalogue européen des déchets
	LC50 = Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
	LD50 = Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
	LL50 = Taux létal médian
	NA = Non applicable
	NOEC = Concentration sans effet observé
	NOEL: dose sans effet observé
	NOELR = Taux de charge sans effet observé
	NOAEC = Concentration sans effet nocif observé
	NOAEL = Dose sans effet toxique observé
	N.S.A. = Non spécifié ailleurs
	OEL = Limites d'exposition professionnelle - Limites d'exposition à court terme
	PNEC = La concentration prévisible sans effet
	Relation quantitative structure-activité (QSAR)
	STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles
	TWA = Moyenne pondérée dans le temps
	VOC = Composés organiques volatils
	WGK = Wassergefährdungsklasse (Catégorie de pollution des eaux selon la législation du régime hydrolique allemande)

Sources des principales données : ECHA (Agence européenne des produits chimiques), supplier SDS, Loli.
utilisées dans la fiche

Conseils de formation : Formation du personnel sur les bonnes pratiques.

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.